

**Règlement du concours d'écriture théâtrale : *Dramarène* !  
Le thème du concours 2023 est « Au commencement »**

Article 1 : Organismes

L'association universitaire L'Arène-Théâtre organise un concours d'écriture théâtrale dit "dans l'urgence", en partenariat avec l'ADEC – Maison du Théâtre Amateur, et la Compagnie Les Richarléptiques.

Article 2 : Nature et objectifs

Ce concours est destiné à encourager et valoriser l'écriture théâtrale dans l'urgence en se basant sur le rythme d'un week-end. Il vise à promouvoir la création artistique. Ce concours est accessible à tous via nos outils de communication virtuelle, et notamment nos réseaux sociaux.

L'écrit doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre théâtrale originale, non publiée, individuelle, et comporter un titre.
- être écrit en français, soigné, tapé, et doit comporter l'indication du nombre de signes, espaces compris (**6 000** signes maximum).
- s'inscrire dans le thème annuel choisi.

Article 3 : Conditions de candidature

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous et toutes.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au concours n'est valable qu'à compter **du 10 Février 2023, 09H00 et jusqu'au 12 Février 2023, 23H59**.

Il s'agit d'un concours d'écriture de formes courtes. Tous les genres sont acceptés à condition d'appartenir au registre du **Théâtre**. Le texte devra être accompagné d'un titre.

La participation doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : **concours.dramarene@gmail.com**

La candidature devra comporter :

- Le fichier au format .PDF contenant le texte, titré.
- Le formulaire d'inscription du candidat. [Disponible ici](#).



Chaque participant déclare être l'auteur du texte proposé. Ce texte doit être inédit. Tout plagiat, même partiel, élimine d'office la participation. Tout dossier incomplet, non conforme, ou déposé hors délai ne pourra pas être accepté. La participation est limitée à une œuvre par personne.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 12 Février 2023, à 23H59.**

Pour toute utilisation d'œuvres existantes étant réglementée, l'utilisateur devra se mettre en conformité avec les organismes de gestions de droits d'auteurs.

#### Article 5 : Sélection des lauréats

Un jury composé de membres du Conseil d'Administration de L'Arène-théâtre et de professionnel.les des mondes du livre et du théâtre, effectuera la sélection des 3 textes lauréats. Le jury décide des critères de sélection et choisit collégalement les lauréats.

L'annonce des lauréats et la remise des prix auront lieu le 09/03/2023, à 18H30 dans le cadre du festival *Entrez Dans l'Arène !* Une invitation sera envoyée aux lauréats. Les résultats du concours seront publiés sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux des organisateurs à l'issue de la remise des prix.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix si aucune des créations soumises ne répond aux critères de sélection établis, ou si le nombre de créations de qualité présentées s'avérait insuffisant. La décision du jury ne pourra être contestée.

#### Article 6 : Récompenses

- **1<sup>er</sup> prix** : Accompagnement vers la publication auprès des Éditions Léviathan + 4 invitations pour les *Nocturnes Insolites* (2 × 2 spectacles au choix)
- **2<sup>ème</sup> prix** : 4 invitations pour les *Nocturnes Insolites* (2 × 2 spectacles au choix)
- **3<sup>ème</sup> prix** : 2 invitations pour les *Nocturnes Insolites* (2 × 1 spectacle au choix)

*Les Nocturnes Insolites* est un festival de théâtre amateur co-organisé par l'Arène-Théâtre et l'ADEC-MTA. Il aura lieu à Rennes du 18 au 21 Mai 2023. Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

#### Article 7 : Cession des droits

Chaque candidat reconnaît et accepte que sa participation au concours implique qu'il partage ses droits d'auteur, ainsi que ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non-commercial et

dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral) sur le web par l'Arène-Théâtre et ses partenaires.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, la personne peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

#### Article 8 : Responsabilités et garanties

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les participations qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'une participation jugée irrecevable. Les responsables du concours se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet ou ne correspondant pas aux contraintes imposées.

L'Arène-Théâtre se réserve le droit d'écourter, de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. L'information étant faite sur les réseaux des organisateurs et par mail aux candidat.es, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participant.es. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

En présence de modification du présent règlement chaque concurrent aura la possibilité de se retirer du concours sur envoi d'un courrier à l'adresse indiquée.

Les organisateurs ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnant.e.s.

La participation à ce concours implique l'acceptation immédiate et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

#### Article 9 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.